

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 11 septembre 2019

REFORME AUDIOVISUELLE : LE SNPTV APPELLE A POURSUIVRE LA REFORME AVEC CONCERTATION ET AMBITION

En ligne avec les appels à des mesures urgentes depuis 18 mois par le CSA, la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale et l'Autorité de la concurrence, le Ministre de la culture, Monsieur Franck Riester, a présenté les grands axes de la réforme audiovisuelle en début de semaine dernière.

Les régies publicitaires du SNPTV saluent la volonté du Ministre de la culture d'agir rapidement ainsi que la méthode adoptée, qui privilégie la concertation et les accords entre acteurs après une consultation et des études d'impact.

La principale mesure annoncée consistant à autoriser la publicité segmentée à la télévision, dont les résultats se feront réellement sentir seulement à moyen terme, était très attendue car elle va permettre aux chaînes de télévision de proposer aux annonceurs des offres adaptées, capable de concurrencer sur certains points la publicité digitale.

Cette évolution était nécessaire pour assurer la pérennité des recettes publicitaires des chaînes de télévision, mais, afin de préserver l'économie des médias locaux elle a été encadrée pour ses premières années d'application sur la base d'un accord passé entre le SNPTV, l'ACCeS et les radios locales indépendantes du SIRTI.

Tout retard pris dans la mise en œuvre de cette ouverture aurait des conséquences importantes à moyen terme tant sur l'économie des chaînes que sur le financement de la création.

Les autres modifications, plus techniques, donneront davantage de souplesse dans la programmation de la publicité, tout en restant dans les limites actuelles en terme de volume de publicité diffusé. Il n'y aura donc pas plus de publicité à la télévision.

Concernant les secteurs interdits de publicité à la télévision, deux d'entre eux, l'édition littéraire et surtout la promotion pour la grande distribution qui aurait représenté une ressource financière supplémentaire immédiate pour les chaînes de télévision et donc pour la création, resterons fermés. Cela laisse une fois encore les plateformes internationales profiter d'une asymétrie réglementaire pour engranger des bénéfices sans contreparties.

Seul le secteur de la publicité pour le cinéma pourrait être ouvert dans le cadre d'une expérimentation, dans des conditions qui restent à définir sachant que le système de



quotas évoqué par le Ministère de la culture n'est pas fonctionnel dans le cadre de la commercialisation d'espaces par les régies publicitaires.

Le SNPTV échange depuis plusieurs semaines déjà avec de nombreux acteurs de l'industrie cinématographique afin de pouvoir finaliser des propositions conjointes à destination du Ministère de la culture. L'objectif est de définir des modalités d'encadrements de l'ouverture répondant au souci légitime de préservation de la diversité culturelle. La publicité pour le cinéma à la télévision doit être le reflet de ce que les spectateurs vont voir dans les salles.

Le SNPTV appelle les syndicats du secteur cinématographique qui le souhaitent à participer à ces échanges car ils ont tout à gagner de la puissance de la télévision pour attirer de nouveaux spectateurs dans les salles, pour tous les types d'œuvres.

La télévision contribue de manière déterminante au financement des filières cinématographiques et audiovisuelles françaises. Les recettes publicitaires des chaînes de télévision sont un socle qui ne doit pas être fragilisé afin de soutenir l'évolution du secteur dans les années à venir. Une remise à jour du cadre réglementaire est indispensable pour prendre en compte la révolution du marché publicitaire. Refuser toute évolution de la réglementation ou fixer de nouvelles règles trop contraignantes serait le meilleur moyen de conforter les plateformes internationales dans leur conquête au détriment des acteurs français pourtant générateurs d'emplois et essentiels au développement de la création.

CONTACT PRESSE

Antoine GANNE

01 41 92 40 16 / 06 82 57 95 43

antoine.ganne@snptv.org